

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 19 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 19 Décembre à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

11 Décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Présents** : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETE et M. TORDEUX.

**Absents excusés** : M. BUREAU et M. RAVERDY

Débat d'Orientation Budgétaire 2018.	Rapport
	N°5

Conformément à la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 Février 1992, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

En vertu de la circulaire du 24 février 1993, les membres du Comité doivent prendre acte du débat relatif aux orientations budgétaires 2016 transcrites dans les documents joints.

Les Elus peuvent ainsi disposer d'informations et exprimer leur point de vue.

Après présentation, dans un premier temps, d'une analyse des comptes 2017 et dans un second temps, des propositions pour l'année 2018, le débat est engagé.

## I – CONSTAT BUDGET 2017

### En fonctionnement :

• **Les dépenses d'exploitation 2017**, sont inférieures aux prévisions mais affichent une hausse par rapport au Compte Administratif 2016 de + 407 359,39 € (+10,57%).

Cette augmentation s'explique principalement par :

- La revalorisation des prix, en début d'année, des prix kilométriques facturés par les exploitants des réseaux TUS et TAD et par l'exploitation des lignes scolaires « SCOL'TUS » depuis le mois de septembre 2017 - Ligne 611 : + 462 612,44 €,
- La Dotation aux Amortissements qui a augmenté – Ligne 6811 : + 20 856,43 €.

Ces deux points représentent concrètement une augmentation de 483 468,87 euros sur les dépenses d'exploitation entre 2016 et 2017.

Les autres dépenses restent sensiblement identiques à celles de l'année passée. **Peu d'augmentations significatives** sont enregistrées, citons tout de même :

Ligne 6064	L'augmentation enregistrée à cet article s'explique notamment par le fait que le S.I.T.U.S a dû faire de la communication auprès des usagers et des communes avec la mise en place du réseau « SCOL'TUS »
Ligne 6156	Sur cet article, l'augmentation correspond aux coûts de fonctionnement du système « 2Place » qui équipe les autocars « SCOL'TUS ».

Il est à préciser que dans les dépenses d'exploitation, le chapitre 12 correspondant aux « charges de personnel et frais assimilés » a enregistré une baisse de 18,02% (- 53 366,33 €).

• **Les recettes d'exploitation**, sont en augmentation par rapport au Compte administratif 2016 de + 13,50%. En incluant l'excédent, les recettes augmentent de 10,92% par rapport à celles enregistrées en 2016 Cette augmentation s'explique notamment par :

- L'augmentation des recettes voyageurs avec la vente de titres de transport « SCOL'TUS »,
- La mise à disposition de la Centrale Mobilinfos à la Région des Hauts de France,
- A l'encaissement des 4/10<sup>ème</sup> du montant transféré de la Région au SITUS pour l'exploitation des transports scolaires.

La baisse des recettes issues du Versement Transport envisagée depuis fin 2006 est constatée. **La diminution est de 4,5% soit – 100 928,00 euros par rapport à 2016.** Cette perte de recette est notamment due au fait que le Versement Transport est maintenant perçu au-delà de 11 salariés.

Pour conclure, le Syndicat devrait, au titre de l'exercice 2017, enregistrer un excédent de 55 076,40 euros. Cependant, c'est dans le cadre du prochain exercice, celui de 2018, que l'on pourra y voir plus clair en raison du nouveau dossier « SCOL'TUS ».

#### **En investissement :**

• **Les dépenses** sont de l'ordre de 665 311,05 euros soit en diminution par rapport à 2016 (-3,04%). Les dépenses concernent essentiellement l'acquisition de matériel de transport. A noter que le montant total comprend le report de crédit de l'année 2016 correspondant à 160 000 € pour l'acquisition d'un véhicule « Cœur de Ville ».

**Sur l'exercice 2017**, les principales dépenses furent:

- le paiement du bus (244 000 euros H.T.) et ce, conformément au marché conclu avec la Société « IVECO » (article 2182).
- La commande d'un véhicule « Cœur de Ville » pour un montant d'environ 160 000 €. Le véhicule devrait être livré semaine n°52 de l'année 2017. Cependant, nous avons appris que le fournisseur était en redressement judiciaire.
- L'achat d'un véhicule T.A.D, en renouvellement (63 360 euros H.T), et ce conformément au marché conclu avec la société « Guillemette » (marché 2015/03).
- L'achat du dispositif informatique « 2Place » pour un montant de 90 126,71 €.

• Les prévisions des **recettes d'investissement** ont presque été réalisées en totalité (Prévisions : 733 854,07 euros - Réalisations : 724 742,07 euros).

## **II – DEFINITION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Cette année, tout comme l'année dernière, le SITUS n'établira pas de Budget Supplémentaire. Il reprendra donc les reports et affectera les excédents lors du vote du Budget primitif.

L'excédent global devrait être de l'ordre de 1 040 761,76 euros. Il se répartit comme suit :

- En section d'investissement, en recettes : 59 430,67 euros.
- En section d'exploitation, en recettes : 981 331,09 euros.

## FONCTIONNEMENT

• Le budget exploitation sera en augmentation par rapport à celui de 2017 en raison :

- De l'exploitation sur une année complète du réseau « SCOL'TUS »,
- Du renouvellement des marchés TUS et TAD dont les prix seront un peu plus élevés en 2018 qu'en 2017,
- Du renouvellement du marché « Assistance technique » qui comprend une personne supplémentaire.

**Les chapitres qui devraient subir les augmentations les plus marquantes sont :**

Chapitre 011 : *Charges à caractère général.*

La somme de 10 000 euros vient abonder l'article 604 pour la distribution du guide de TUS en privilégiant les envois personnalisés.

La somme de 4 200 000 euros a été prévue à l'article 611 « Frais d'exploitation du réseau ». Cette augmentation est due à l'exploitation des lignes scolaires en totalité sur le ressort territorial du S.I.T.U.S en 2018.

L'article 61521 « entretien biens immobiliers » est abondé à hauteur de 39 000 euros. En effet, cette année, outre les dépenses récurrentes, il a été prévu des travaux de peinture dans l'immeuble du S.I.T.U.S. ainsi que de refaire les clôtures de la base bus.

Une somme de 20 000 euros vient abonder l'article 61558 « Entretien et réparations sur autres biens mobiliers ». En effet, il est nécessaire d'entretenir, tous les ans, la matérialisation du réseau (zébras, bandes jaunes...). Cette somme permet également de financer, le nettoyage, les implantations, réparations de poteaux...

Ce sont 120 000 euros qui ont été prévus à l'article 6156 « Maintenance », somme en partie nécessaire au règlement des contrats de maintenance du matériel (standard téléphonique, parc informatique, machine à affranchir, contrôle des installations électriques,

des extincteurs, des logiciels comptables...) mais aussi pour permettre au S.I.T.U.S, au vu des résultats de l'expérimentation sur le réseau « SCOL'TUS » de faire l'acquisition d'une billettique magnétique légère pour les transports urbains.

La somme de 40 000 euros a été prévue à l'article 617 « Etudes et recherches » afin de couvrir les frais relatifs à la réalisation d'une étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée (délibération n°6 du 24 octobre 2017).

De plus, il a été prévu la somme de 480 000 euros à l'article 618 « divers ». Sont imputés à cet article principalement les frais relatifs à l'assistance technique du Syndicat (ce sera la première année avec un contrôleur supplémentaire, à plein temps et un Directeur Technique à temps plein) et les frais relatifs à l'assistance juridique « SVP ».

Ce sont 5 000 euros qui sont prévus à l'article 6231 « Annonces et insertion ». En effet, au cours de cette année, le Syndicat devra lancer la consultation pour la réalisation d'une étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée et pour l'acquisition de véhicules de transport.

La somme de 20 000 euros est prévue à l'article 6237 « Publication, impression de l'information ». Cette somme prend en compte la réalisation du Guide-Tus 2018/2019, le marquage d'un véhicule TAD et la réalisation de fiches d'inscription et d'informations relatives au transport scolaire.

La somme de 14 000 € vient abonder l'article 6238 pour couvrir notamment les cotisations du S.I.T.U.S pour son adhésion au GART et au SMIRT.

Ce sont 12 000 euros qui viennent abondés

l'article 6262 « télécommunications ».

**Chapitre 012 :** *Charges de personnel et frais assimilés.*

Le SITUS aura probablement recours au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Aisne pour la mise à disposition de personnel pendant les vacances scolaires et également lors de la période des inscriptions « SCOL'TUS ». En effet, le bon fonctionnement de la Centrale de Mobilité oblige le SITUS à avoir des effectifs stables.

Enfin, les charges sociales vont très probablement augmenter au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Un agent du S.I.T.U.S est passé en temps partiel à 80% au lieu de 50% et un autre agent devrait revenir de congé parental en octobre 2018.

**Chapitre 014** *Atténuation de produits*

Les demandes de remboursement de Versement Transport ne sont plus étudiées par les AOM mais par l'ACOSS depuis juin 2017. Si un remboursement devait être effectué c'est l'ACOSS qui l'effectuera et le déduira directement des recettes à verser au S.I.T.U.S..

**Chapitre 65** *Autres charges de gestion courantes*

Ce chapitre est abondé d'une somme de 22 300 euros.

**Chapitre 67** *Charges exceptionnelles*

Ce chapitre n'est plus abondé car il correspond à l'estimation de la DGD qui est versée au SITUS et qui était reversé au Conseil Départemental. Dans la mesure où le S.I.T.U.S exerce depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 sa compétence « transport scolaire », il n'a plus cette somme à reverser.

**Chapitre 022** *Dépenses imprévues*

La somme de 92 628,78 euros vient abonder ce chapitre afin de parer à toutes difficultés en cours d'année.

**Chapitre 023** *Virement à la section d'Investissement*

Afin de couvrir les dépenses d'investissement

envisagé il est nécessaire de procéder à un virement de 100 000 € de la section exploitation à la section Investissement.

#### Chapitre 042 *Opérations d'ordre entre sections*

La somme de 492 786,00 euros est prévue à ce chapitre. Celle-ci alimentera deux articles; à savoir l'article 675 « Valeur Comptable des Eléments d'Actifs Cédés » pour la Valeur Nette Comptable du matériel sorti de l'inventaire et pas totalement amorti (un véhicule TAD notamment) et à l'article 6811 « Dotations aux amortissements » pour l'amortissement du matériel.

• **Concernant les recettes d'exploitation, les prévisions pour l'année 2018 sont légèrement inférieures à 2017.**

- Les recettes voyageurs (article 7061) sont stables par rapport à 2017.

- Les recettes issues des contrats relatifs au droit d'accès à la Centrale Mobilinfos conclus avec d'autres réseaux de transport (article 7068) sont en diminution par rapport à 2017. En effet, le montant de la convention avec le Conseil Régional qui court jusqu'au mois d'octobre 2018, a été versé à 80% en 2017. De plus, le passage de 9 à 11 salariés pour percevoir le Versement Transport risque encore de se faire sentir...

- Les recettes issues du Versement Transport risquent encore de diminuer dans la mesure où depuis juin 2017 les montants remboursés aux entreprises qui auraient indûment payées cette taxe seront directement reversé par l'ACOSS. Les montants remboursés seront déduits des recettes à verser au S.I.T.U.S.

- La participation financière des collectivités locales augmentera de 1% en 2018. Le prix kilométrique par habitant passera de 13,07 euros HT à 13,20 euros HT. Le SITUS ne peut pas faire mieux, compte-tenu du contexte actuel.

### **INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

• Ce sont 5.000 euros qui sont prévus à la ligne 2051 « Concessions, licences, marques » afin de permettre l'achat de logiciels inhérents au renouvellement de trois postes informatiques.

• Conformément à la délibération du 22 Juin 2015 et au marché « Acquisition de matériel roulant » signé avec la Société « IVECO France », le SITUS achètera, au cours du second semestre 2018, un bus standard surbaissé à plancher plat (ligne 2182).

Par ailleurs, conformément à la délibération du 03 Novembre 2015 et au marché « Acquisition de matériel roulant de petit gabarit destiné au transport collectif » signé avec la Société « ETS GUILLUMETTE », le SITUS acquerra un véhicule TAD de 9 places.

Le SITUS prévoit également de faire l'acquisition de deux véhicules TAD supplémentaire en remplacement de véhicules vieillissant présentant des anomalies techniques importantes.

- Enfin, le SITUS prévoit la mise en place, comme expliqué plus haut, d'une billettique magnétique dans les TUS qui nécessite l'acquisition de matériel spécifique pour équiper les véhicules (article 2182).

**C'est donc une somme totale de 606 216,67 euros qui vient abonder l'article 2182 « Matériel de transport ».**

- La ligne 2183 (matériel de bureau et informatique) se verra affecter une somme de 20 000 euros afin de procéder au changement de certains postes informatiques du SITUS.

- La ligne 2184 (mobilier) est abondée à hauteur de 10.000 euros afin de procéder notamment au renouvellement du matériel en mauvais état (plaques de tête, poteaux...)

- La ligne 238 (avances et acomptes sur commandes d'immobilisations) est abondée à hauteur de 5.000 euros afin de pouvoir régler toute avance demandée par les fournisseurs dans la cadre des marchés futurs conclus en 2018.

#### **RECETTES**

- C'est la somme de 481 786,00 € (amortissements), le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 59 430,67 € (chapitre 001) et le versement à la section d'exploitation de 100 000 € (chapitre 021) qui permettront de financer les dépenses d'investissement.

**Un document de travail de cinq pages sous forme de tableaux est joint en annexe.**

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

*Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical*



**DELIBERATION**

**Les membres du Comité Syndical prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.**

**Et ont signé au registre les membres présents**

Affiché, le 21 Décembre 2017  
Pour extrait conforme,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
21 DEC. 2017

**DOB 2018 - DOCUMENT DE TRAVAIL  
DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre/compte	CA 2016	BP 2017+Report	DM	BP2017+Report +DM	Dépense estimée au 31/12/2017	Orientation BP 2018
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>3 044 027,58 €</b>	<b>3 770 796,00 €</b>		<b>3 770 796,00 €</b>	<b>3 513 807,61 €</b>	<b>5 030 500,00 €</b>
604 - Achats d'études, prestations de services	1 992,24 €	4 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	6 008,17 €	10 000,00 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie...)	4 570,53 €	7 000,00 €		7 000,00 €	5 129,23 €	7 000,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	462,96 €	1 000,00 €		1 000,00 €	352,12 €	1 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	2 506,06 €	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	3 990,00 €	5 000,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	21 252,27 €	22 000,00 €		22 000,00 €	14 287,38 €	18 000,00 €
611 - Sous-traitance générale	2 492 275,78 €	3 110 046,00 €	-3 424,80 €	3 106 621,20 €	2 954 888,22 €	4 200 000,00 €
6135 - Locations mobilières	2 536,91 €	3 500,00 €		3 500,00 €	2 401,86 €	3 500,00 €
614 - Charges locatives et de copropriété	4 538,42 €	6 000,00 €		6 000,00 €	4 997,67 €	6 000,00 €
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	39 040,73 €	45 000,00 €	-7 012,40 €	37 987,60 €	5 701,73 €	39 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	14 602,15 €	18 000,00 €	2 000,00 €	20 000,00 €	18 100,00 €	20 000,00 €
6156 - Maintenance	19 139,40 €	90 000,00 €		90 000,00 €	65 000,00 €	120 000,00 €
6161 - Multirisques	12 127,11 €	15 000,00 €		15 000,00 €	13 313,16 €	15 000,00 €
617 - Etudes et recherches	34 388,30 €	5 000,00 €	3 424,80 €	8 424,80 €	8 424,80 €	40 000,00 €
618 - Divers	330 190,86 €	362 000,00 €		362 000,00 €	352 723,93 €	480 000,00 €
6222 - Commissions et courtages sur ventes	2 235,12 €	3 000,00 €		3 000,00 €	2 381,59 €	3 000,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 135,72 €	2 000,00 €		2 000,00 €	1 300,00 €	2 000,00 €
6231 - Annonces et insertions	11 333,04 €	9 000,00 €	262,40 €	9 262,40 €	9 262,40 €	5 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	2 283,91 €	6 000,00 €		6 000,00 €	629,65 €	1 500,00 €
6237 - Publications	16 698,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €	15 375,00 €	20 000,00 €
6238 - Divers	13 456,72 €	14 000,00 €		14 000,00 €	13 927,00 €	14 000,00 €
6256 - Missions	0,00 €	500,00 €		500,00 €	0,00 €	
6261 - Frais d'affranchissement	3 251,92 €	6 000,00 €		6 000,00 €	2 294,92 €	4 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	12 306,01 €	15 000,00 €		15 000,00 €	8 491,68 €	12 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	373,42 €	550,00 €		550,00 €	504,10 €	1 000,00 €
635111 - Cotisation foncière des entreprises	0,00 €	1 700,00 €	1 750,00 €	3 450,00 €	2 990,00 €	2 000,00 €
63512 - Taxes foncières	1 330,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	1 333,00 €	1 500,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>296 144,32 €</b>	<b>339 650,00 €</b>		<b>339 650,00 €</b>	<b>242 777,99 €</b>	<b>293 800,00 €</b>
6218 - Autre personnel extérieur	18 399,50 €	25 000,00 €		25 000,00 €	24 500,00 €	20 000,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 502,37 €	3 500,00 €		3 500,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	180 907,17 €	200 000,00 €	-208,00 €	199 792,00 €	138 516,39 €	170 000,00 €
6415 - Supplément familial	2 451,92 €	4 000,00 €		4 000,00 €	2 745,72 €	4 000,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 840,81 €	28 000,00 €		28 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €
6452 - Cotisations aux mutuelles	4 760,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	4 340,00 €	7 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	47 262,81 €	52 000,00 €		52 000,00 €	34 138,52 €	45 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	11 919,54 €	15 000,00 €		15 000,00 €	13 725,46 €	15 000,00 €
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	1 683,20 €	2 000,00 €		2 000,00 €	1 453,90 €	2 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	23,00 €	150,00 €	208,00 €	358,00 €	358,00 €	300,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	2 394,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>25 319,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>		<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
739 - Restitution de la taxe Versement de Transport	25 319,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>18 914,56 €</b>	<b>22 100,00 €</b>		<b>22 100,00 €</b>	<b>19 455,70 €</b>	<b>22 300,00 €</b>
6531 - Indemnités	18 914,56 €	21 000,00 €		21 000,00 €	18 355,70 €	21 000,00 €
6533 - Cotisations de retraite	0,00 €	1 100,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €	1 300,00 €
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DE SERVICES (011+012+014+65)</b>	<b>3 384 405,46 €</b>	<b>4 232 546,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 232 546,00 €</b>	<b>3 776 041,30 €</b>	<b>5 346 600,00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>13 104,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>		<b>16 000,00 €</b>	<b>13 104,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	13 104,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €	13 104,00 €	0,00 €
<b>022 - Dépenses Imprévues ( exploitation )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>263 000,86 €</b>		<b>263 000,86 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92 628,78 €</b>
022 - Dépenses Imprévues ( exploitation )	0,00 €	263 000,86 €		263 000,86 €	0,00 €	92 628,78 €
<b>TOTAL DEPENSE REELLES</b>	<b>3 397 509,46 €</b>	<b>4 511 546,86 €</b>		<b>4 511 546,86 €</b>	<b>3 789 145,30 €</b>	<b>5 440 228,78 €</b>

**DOB 2018 - DOCUMENT DE TRAVAIL  
DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre/compte	CA 2016	BP 2017+Report	DM	BP2017+Report +DM	Dépense estimée au 31/12/2017	Orientation BP 2018
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>455 830,73 €</b>	<b>475 166,28 €</b>		<b>475 166,28 €</b>	<b>471 554,28 €</b>	<b>492 786,00 €</b>
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	10 632,88 €	11 000,00 €		11 000,00 €	5 500,00 €	11 000,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	445 197,85 €	464 166,28 €		464 166,28 €	466 054,28 €	481 786,00 €
<b>TOTAL DES PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>455 830,73 €</b>	<b>475 166,28 €</b>		<b>475 166,28 €</b>	<b>471 554,28 €</b>	<b>592 786,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	<b>3 853 340,19 €</b>	<b>4 986 713,14 €</b>		<b>4 986 713,14 €</b>	<b>4 260 699,58 €</b>	<b>6 033 014,78 €</b>
<b>002- Déficit antérieur reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>3 853 340,19 €</b>	<b>4 986 713,14 €</b>		<b>4 986 713,14 €</b>	<b>4 260 699,58 €</b>	<b>6 033 014,78 €</b>

DOB 2018 - DOCUMENT DE TRAVAIL  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre/compte	CA 2016	BP 2017+Report	DM	BP2017+Report+DM	Dépense estimée au 31/12/2017	Orientation BP2018
<b>001- Déficit d'investissement n-1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>686 179,94 €</b>	<b>723 854,00 €</b>		<b>723 854,00 €</b>	<b>665 311,40 €</b>	<b>636 216,67 €</b>
2182 - Matériel de transport	684 724,71 €	683 854,00 €		683 854,00 €	633 787,14 €	606 216,67 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	609,17 €	30 000,00 €		30 000,00 €	28 500,00 €	20 000,00 €
2184 - Mobilier	846,06 €	10 000,00 €		10 000,00 €	3 024,26 €	10 000,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>686 179,94 €</b>	<b>733 854,00 €</b>		<b>733 854,00 €</b>	<b>665 311,40 €</b>	<b>641 216,67 €</b>

DOB 2018 - DOCUMENT DE TRAVAIL  
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	CA 2016	BP 2017 + Reports	DM	BP+DM	Réalisation estimées au 31/12/2017	Reports 2017 sur 2016	Orientation BP 2018
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>265 677,00 €</b>	<b>258 687,79 €</b>		<b>258 687,79 €</b>	<b>258 687,79 €</b>		<b>59 430,67 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		258 687,79 €		258 687,79 €	258 687,79 €		59 430,67 €
<b>10 - Apports/Dotations et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
1068 - Autres Réserves	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
10688 - Affectation au financement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
1648 - Emprunt auprès des établissements de crédits	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
<b>20 - Immobilisation incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>100 000,00 €</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		100 000,00 €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>447 952,17 €</b>	<b>475 166,28 €</b>		<b>475 166,28 €</b>	<b>466 054,28 €</b>		<b>481 786,00 €</b>
2182 - Matériel de transport	10 632,88 €	11 000,00 €		11 000,00 €	0,00 €		0,00 €
28131 - Bâtiments	1 719,50 €	15 693,95 €		15 693,95 €	15 693,95 €		15 693,95 €
28153 - Installations à caractère spécifique	15 693,95 €	7 878,56 €		7 878,56 €	7 878,56 €		7 878,56 €
28182 - Matériel de transport	402 094,65 €	422 811,59 €		422 811,59 €	424 699,59 €		443 150,42 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	7 234,63 €	7 148,09 €		7 148,09 €	7 148,09 €		4 457,86 €
28184 - Mobilier	10 576,56 €	10 634,09 €		10 634,09 €	10 634,09 €		10 605,21 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>447 952,17 €</b>	<b>475 166,28 €</b>		<b>475 166,28 €</b>	<b>466 054,28 €</b>		<b>581 786,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>447 952,17 €</b>	<b>475 166,28 €</b>		<b>475 166,28 €</b>	<b>466 054,28 €</b>		<b>581 786,00 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>713 629,17 €</b>	<b>733 854,07 €</b>		<b>733 854,07 €</b>	<b>724 742,07 €</b>		<b>641 216,67 €</b>